

Comité syndical du 26 juin 2023

DL 2023_06/06

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT VALORIZON

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le **19 juin 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le **lundi 26 juin à 10h**, sous la présidence de M. Michel MASSET.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Michel MASSET, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5);

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2);

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1);

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1);

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes LAURENT, FOUNAUD-VEYSSET et TONIN, MM. BARJOU, BOUSQUIER, BRUYÈRE, COLLADO, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, MASSET, PIN, ROSIER, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (19)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme DUCOS par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. BILIRIT par M. VERDELET, M. DE COLOMBEL par M. SOUBIRON, M. LORENZELLI par M. MASSET, M. ROSO par M. BARJOU (8)

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Mme FOUNAUD-VEYSSET

Nombre de délégués présents : 19

Représentés : 8

TOTAL : 27

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie PANTIER et M. Laurent MARQUET

DL 2023_06/06

AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) ISSUS DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT VALORIZON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2019-03 portant traitement des Déchets Ménagers et Assimilés passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert :

- Lot 1 pour l'Est du département notifié le 30 avril 2019 à la SOVAL (durée 60 mois) et
- Lot 2 pour l'Ouest du département notifié le 30 avril 2019 à la DRIMM (durée 60 mois),

Considérant l'échéance imminente des marchés susvisés, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée initiale de 20 mois renouvelable 2 fois 12 mois par tacite reconduction, soit un contrat d'une durée totale de 3 ans et 8 mois,

Considérant que le montant global de ce nouveau marché est estimé à :

- 2 240 000€ HT pour les 8 mois de l'année 2024
- 4 420 000€ HT pour l'année 2025
- 4 550 000€ HT pour la 1ère période de reconduction de 12 mois (année 2026)
- 4 680 000€ HT pour la dernière période de reconduction de 12 mois (année 2027),

soit un total de 15 890 000€ pour la totalité du contrat, soit 3 ans et 8 mois.

M. le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement de cette consultation,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une consultation sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le traitement des déchets ménagers et assimilés issus du périmètre du syndicat ValOrizon,
- Article 2 : **PRÉCISE** que la durée totale du marché sera d'une durée initiale de 20 mois renouvelable 2 fois 12 mois par tacite reconduction, soit un contrat d'une durée totale de 3 ans et 8 mois,
- Article 3 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché est estimée à
 - 2 240 000€ HT pour les 8 mois de l'année 2024
 - 4 420 000€ HT pour l'année 2025
 - 4 550 000€ HT pour la 1ère période de reconduction de 12 mois (année 2026)
 - 4 680 000€ HT pour la dernière période de reconduction de 12 mois (année 2027),

soit un total de 15 890 000€ pour la totalité du contrat, soit 3 ans et 8 mois.

L'enveloppe prévisionnelle annuelle sera inscrite au budget primitif,

- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération notamment le(s) marché(s) correspondant(s).

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 5 juillet 2023

Le Président,

Michel MASSET

Publication/Affichage le 5 juillet 2023